

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

(Date de convocation : 26 Février 2026)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	25
Absents excusés ayant donné procuration :	4
Absent excusé non représenté :	/
Absent non excusé :	/
Votants :	29

L'An deux mille vingt-six et le quatre Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent COMTAT, Premier Adjoint au Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE, Madame Sabrina BOHIGUES, Monsieur Patrick MONTY.

Pouvoirs : Madame Nadège BOISSIN (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Monsieur Guillaume PASCAL (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur Laurent COMTAT), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gêrôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse
pour la construction d'un équipement dédié à la Petite Enfance,
à l'enfance et à la Parentalité.

Madame PEYRACHE rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'amélioration continue des Services Municipaux dédiés à la petite enfance, l'enfance, et à la parentalité et pour répondre aux conditions d'accueil périscolaire et extrascolaire, durables et conformes aux normes actuelles, la collectivité souhaite procéder à la démolition et la construction d'un bâtiment situé à l'école maternelle Jean Moulin.

Ce nouveau bâtiment équipé pour recevoir un public de 3 à 6 ans et leurs familles, permettra de remplacer un local préfabriqué non conforme, aujourd'hui utilisé pour l'accueil périscolaire et les ateliers du Relais Petite Enfance (RPE).

Le projet s'inscrit dans les orientations des fiches actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) et poursuit les objectifs suivants :

- renforcer les passerelles entre les services Petite Enfance et Enfance par l'ouverture d'un accueil de loisirs pour les enfants de 3 – 4 ans les mercredis et durant les vacances scolaires,
- mutualiser les formations dans le champ de la Petite Enfance et l'Enfance,
- structurer la mise en réseau des acteurs du territoire,
- offrir des conditions d'accueil périscolaire adaptées, durables et conformes aux normes actuelles
- développer des actions à destination des familles et soutenir la parentalité,
- faciliter l'accès à l'information et aux ressources liées au handicap.

Le montant du projet s'élève à 360 100,00 euros H.T. La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse pouvant apporter son soutien financier à hauteur de 60% maximum dans la limite d'un plafond de 270 000,00 euros. Une demande d'aide sera également déposée dans le cadre du dispositif Fonds Vert 2026.

Madame PEYRACHE invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse à hauteur de 60 % de la dépense H.T. soit une subvention attendue de 216 060,00 euros et approuver le plan de financement correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Madame PEYRACHE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DE/31/7.5/06.02.2025-06 approuvant le projet de démolition et de construction d'un bâtiment situé à l'école maternelle Jean Moulin.

CONSIDERANT la politique menée par la Municipalité en matière d'accueil de la petite enfance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, pour la réalisation du projet de démolition et de construction d'un bâtiment situé à l'école maternelle Jean Moulin pour un montant total H.T. de 360 100,00 euros.

ADOpte le plan de financement suivant :

⇒ Coût total du projet H.T.	360 100,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse (60% du montant H.T. des travaux)	216 060,00 €
• Fonds Vert escompté (20% du montant H.T. des travaux)	72 020,00 €
• Autofinancement	<u>72 020,00 €</u>
TOTAL H.T.	360 100,00 €

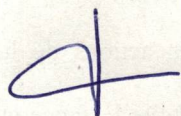
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

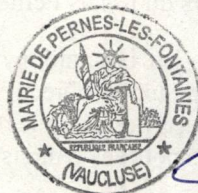
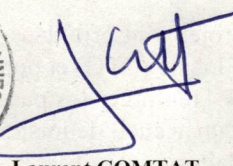
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Le Premier Adjoint au Maire,



Gérome VIAU

Laurent COMTAT

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 30 Mars 2026

Publiée le : 30 Mars 2026